



Comité du Loiret de Basket ball  
Commission Mini Basket



## CAHIER DES CHARGES

Pour l'organisation des finales départementales

### PANIER D'OR ou BASKET D'OR

#### GENERALITES

L'organisation des finales départementales du panier d'Or et basket d'Or est confiée par le comité du Loiret sur proposition de la commission du mini basket à un groupement sportif selon le principe du volontariat (sous réserve du respect des impératifs du cahier des charges suivant).

La compétition est réservée aux catégories

Panier d'Or : poussins et poussines

Basket d'Or : mini poussins et mini poussines

#### INSTALLATIONS SPORTIVES

Le groupement sportif doit mettre à disposition

1 ou 2 terrains couverts munis de panneaux mini basket satisfaisants aux normes de sécurité en vigueur

#### MATERIELS DISPONIBLES

##### *Panier d'Or*

9 plots (épreuves n°1 = 3 ; épreuve n° 2 = 6) à multiplier si 2 terrains

1 chronomètre par atelier

1 sono avec micro par terrain

##### *Basket d'Or*

14 plots (épreuve n°3) à multiplier si 2 terrains

2 bacs de 10 ballons (épreuve n°4) à multiplier si 2 terrains

bandes de marquage au sol (épreuve n°2) à multiplier si 2 terrains

1 chronomètre par atelier

1 sono avec micro par terrain

#### MISE EN PLACE DES EPREUVES

Voir les documents relatifs à l'épreuve considérée.

## **ORGANISATION**

### La Commission Animation Mini basket :

- adresse aux groupements sportifs un dossier complet comprenant
  - un plan d'accès au site
  - la liste des joueur (es) s sélectionné (e)s
  - les horaires
- désigne 2 délégués de site chargés de veiller au bon déroulement des épreuves
- fournit les feuilles de résultats (bleue pour les masculins, rose pour les féminines)

### Le groupement sportif :

- prend contact avec la presse
- trace et/ou balise les épreuves indiquées en annexes par un adhésif qui permettra une remise en place rapide et conforme des plots malencontreusement déplacés
- met à disposition :
  - 4 chaises + 2 table pour le secrétariat
  - 2 chaises + 1 table par épreuve
  - 1 sono avec micro par terrain
  - désigne 2 personnes par atelier
  - prend à sa charge le pot final destiné aux enfants et encadrants

## **BUVETTE**

### Le groupement sportif organisateur peut organiser pour son propre compte :

- une buvette (la déclaration auprès des services fiscaux leur est due)
- des ventes diverses (tombola, articles divers...)

## **RECOMPENSES**

Le comité départemental prend en charge les récompenses et le montant des repas des organisateurs, après acceptation du président de la commission.